



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021**

FB/TD/YB/ n° 2021/01

Objet de la délibération :

Modification des commissions  
communales

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

Date de la convocation :

Le 05 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 octobre 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, BONNET Dominique, Marie-France DURAND, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Jean JOSEPH, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, BEULÉ Simone, AMELOT Thomas, Cécile COMBEAU, PICHARD Fabrice, Rol and HAMARD

Excusés :

- EVENO Patricia, Pouvoir à Stéphanie RICHARD-DUHAMEL
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à ROYNEL Éric
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à HABEGGER Christine
- CHARRIER Hélène, Pouvoir à DOROL Dalila (arrivée en cours de séance)
- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à AMELOT Thomas
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à PICHARD Fabrice
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Rol and HAMARD

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020/06 du 25 mai 2020 portant constitution des commissions communales,

VU la lettre de démission du 25 août 2021 de Madame Anne PONCON, 7ème adjointe au Maire,

VU l'acceptation de la démission par Madame le Préfet en date du 06 septembre 2021,

CONSIDERANT que les commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.





CONSIDERANT que pour assurer le respect de la constitution des commissions communales telle qu'approuvée par la délibération du 25 mai 2021, il est rappelé que la répartition des sièges a été calculée à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT dès lors que la liste BIEN VIVRE ÉPERNON dispose de 6 sièges (5+1) et que la liste ÉPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE dispose de 1 siège.

Monsieur le Maire propose de modifier la constitution des commissions municipales dans lesquelles siégeait Madame PONCON comme suit :

#### Commission communale vie culturelle

Vice-présidente: Christine HABEGGER

Marie-France DURAND

Dominique BONNET

Éric ROYNEL

Jean JOSEPH

Patricia EVENO

Isabelle MARCHAND

#### Commission communale action sociale, logements et manifestations patriotiques

Vice-présidente: Patricia EVENO

Marie-France DURAND

Cécile COMBEAU

Jean JOSEPH

Simone BEULE

Stéphanie RICHARD-DUHAMEL

Dalila DOROL

#### Commission communale affaires scolaires

Vice-présidente: Béatrice BONVIN

Marie-France DURAND

Dominique BONNET

Marc BAUDELLOT

Sylvie ROUZET

Thomas AMELOT

Dalila DOROL





**2021- 185**

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification des commissions communales telle que présentée.

Fait et délibéré à Epernon, le 11 octobre 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

